

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
A LA COMMISSION RECHERCHE DE LA FACULTE SOCIETES ET HUMANITES
ET AUX CONSEILS DE COMPOSANTES INTERNE
Scrutin du 10 avril 2025

DÉCLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE¹

Ce formulaire devra être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire), la pièce produite devant être en cours de validité.

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom de famille :	
Nom d'usage :	
Prénom :	
Affectation (composante interne / Faculté) :	
Corps (collège) :	
Adresse électronique (obligatoire) :	
Numéro de téléphone (facultatif – portable de préférence) :	

Informations relatives à la liste de rattachement du candidat le cas échéant

Instance pour laquelle la liste est déposée :
Intitulé de la liste déposée :
IMPORTANT : Cocher la case correspondante
<input type="checkbox"/> Collège A
<input type="checkbox"/> Collège B : uniquement pour les personnels affectés dans un IUT, précisez votre collège : <input type="checkbox"/> Enseignants-chercheurs n'appartenant pas au collège A <input type="checkbox"/> Autres enseignants <input type="checkbox"/> Chargés d'enseignement
<input type="checkbox"/> Collège P (uniquement pour le conseil de l'UFR de médecine)
<input type="checkbox"/> Collège des personnels BIATSS

Fait à Paris, le

Signature

Le dossier de candidature devra impérativement être transmis suivant les conditions et formes définies dans l'arrêté portant organisation de l'élection.

Les données recueillies feront l'objet d'un traitement afin d'analyser votre candidature. La base légale du traitement est l'obligation légale (article 6.1 c.) du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le destinataire des données est la structure pilote de l'opération électorale.

Les données sont conservées jusqu'à épuisement des voies de recours en matière de contentieux électoral.

Après la proclamation des résultats, vous pouvez continuer à accéder aux données vous concernant, demander leur rectification ou leur effacement. Vous disposez d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez aussi contacter le Délégué à la protection des données à dpo@u-paris.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

¹ Un imprimé par candidat doit être rempli et signé (signature manuscrite)